

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION  
AUX EXPOSITIONS INDIVIDUELLES DE LA NON GALERIE / BREST**

**Entre :**

Le Studio PhotoInfographic / La Non Galerie : Hervé Dubault - 45 rue du château - 29200 Brest

N° de Siret : 35221401900056

**Dit « SPI » - Fonction : programmeur et organisateur, d'une part.**

**Et :**

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : ..... Téléphone : .....

**Dit L'Artiste, d'autre part.**

**A été convenu ce qui suit :**

“La Non Galerie n'est pas une galerie. N'en a pas le statut ni l'activité commerciale.

Mais un lieu d'exposition privé, mis à disposition d'événements photographiques et graphiques, dédié et réservé à la présentation au public de projets réalisés dans le cadre de collaborations artistiques réelles avec le SPI, atelier artisanal de tirages photographiques, d'impressions et de reproductions d'oeuvres d'art, certifié @Digigrahie” - Brest.

Dans ce cadre, tout (e) porteur(euse) d'un projet d'exposition photographique ou d'art digital, cherchant un laboratoire “à façon” pouvant garantir un contrôle des fichiers, une maîtrise à la nuance près du rendu des impressions ainsi que d'un lieu d'exposition pour une première soumission de ses oeuvres aux regards d'un public d'amateurs et d'acteurs culturels passionnés se voit ouvrir le droit de programmer sur 4 jours sa propre exposition dans le cadre de La Non Galerie.

**Article 1 / Objet :**

L'Artiste s'engage ce jour à participer à l'exposition individuelle (titre / thème) :

.....

Programmée du ..... 11h au ..... 18h

**Article 2 / Durée :**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'Artiste et prend fin au soir du dernier jour d'exposition.

**Article 3 / Obligations de l'Artiste :**

Par la présente convention l'Artiste atteste avoir lu la présentation de La Non Galerie (<https://www.lanongalerie-brest.com>), pris connaissance des conditions générales de candidature et de participation (<https://www.lanongalerie-brest.com/conditions-conventions>) et accepté les tarifs préférentiels de production (indiqués en vert) des oeuvres techniquement contrôlées (<https://www.studio-photoinfographic.com/services-photo/tirages-et-finitions>), par le SPI.

L'Artiste s'engage à prendre les dispositions nécessaires en vue de la préparation, de l'exécution et du bon déroulement du programme de partenariat faisant l'objet du présent contrat :

L'Artiste s'engage, s'il n'en dispose pas, à ouvrir un compte FaceBook à son nom afin de pouvoir être concerné(e) et informé(e) en temps réel de tout ce qui concerne le montage, l'organisation, les décisions et la communication de l'événement à venir et ainsi faciliter la tâche du SPI / La Non Galerie, programmeur et organisateur de l'exposition.

Bien que non obligatoire, la présence de l'Artiste au vernissage du jeudi soir et/ou lors du week-end suivant est souhaitable :

En effet le public est sensible à la disponibilité des artistes afin de les rencontrer.

En cas de vente(s) d'oeuvre(s), directe(s) de l'acheteur à l'Artiste, le fait d'être sur place constitue un argument commercial non négligeable.

À l'issue de l'exposition, si l'Artiste ne peut être présent physiquement pour retirer ses oeuvres, il s'engage à prendre en charge les frais d'expédition par messagerie.

#### **Article 4 / Financement :**

Les expositions individuelles à *La Non Galerie* sont financées par l'Artiste à hauteur de la seule prise en charge des frais d'impression Fine Art et de présentation sur Dibond (obligatoire pour des raisons d'accrochage) de leurs oeuvres.

La production des oeuvres doit être réalisée impérativement en partenariat avec le *SPI* aux tarifs préférentiels.

L'Artiste s'engage à présenter (nombre) : ..... oeuvres; Au(x) format.....cm.

Pour un montant global d'après devis, de : .....€ ttc.

Le chèque de règlement doit être envoyé par voie postale au *SPI*, joint à la présente convention complétée et signée pour réservation de participation et d'emplacement.

Il ne sera encaissé qu'au moment du lancement de la production groupée de toutes les oeuvres un mois avant la date de vernissage.

#### **Article 5 / Résiliation et désistement :**

Si vous vous désistez par la suite les tirages seuls seront dus à titre de dédommagement, imprimés et expédiés (sans frais), accompagnés du chèque de remboursement du coût de la présentation Dibond + accroches.

Tout désistement entraînera de fait la résiliation de la présente convention de partenariat et de participation.

#### **Article 6 / Obligations du SPI :**

*SPI / La Non Galerie* vous garantit qu'aucuns frais d'accrochage ou de vernissage ne vous seront demandés au delà de la production des oeuvres.

*SPI / La Non Galerie* s'engage à respecter les conditions de résiliation et de désistement dans les termes développés via l'Article 5.

Dans le cadre des expositions individuelles de *La Non Galerie*, le *SPI* applique :  
Le tarifs préférentiels (-30%) sur les contre-collages sur Dibond.

En contrepartie du règlement par l'Artiste des oeuvres, valant pour réservation d'espace d'exposition, le *SPI / La Non Galerie* s'engage à prendre les dispositions nécessaires en vue de la préparation, de l'exécution et du bon déroulement du programme de partenariat faisant l'objet du présent contrat, à savoir la prise en charge bénévole du montage, de l'organisation et de la promotion de l'exposition (Article 1 / Objet) :

Intégrer votre nom sur les supports de communication numériques (affiches et tracts), la création graphique de ces supports, la diffusion de l'événement via FaceBook et par mailing, les contacts presse et média, l'accrochage, le financement et l'organisation de la soirée de vernissage, l'archivage de la galerie complète des oeuvres exposées (légendées avec liens vers les sites des artistes) sur le site de *La Non Galerie* et sur sa page FaceBook.

#### **Article 7 / Ventes d'oeuvres :**

*SPI / La Non Galerie* vous garantit de ne percevoir aucun pourcentage sur les ventes d'oeuvres directes de l'acheteur à l'artiste.

#### **Article 8 / Droits à l'image et d'auteur :**

L'Artiste déclare, valant pour décharge de responsabilité du *SPI / La Non Galerie*, être l'auteur des oeuvres exposées en possession des autorisations (droits à l'image) des personnes physiquement reconnaissables figurant sur leurs photographies.

L'Artiste cède ses droits d'auteur non commerciaux au *SPI / La Non Galerie* à usage promotionnel et de communication de l'événement, ainsi que pour figurer dans les galeries / archives rétrospectives du site et de la page FaceBook de *La Non Galerie*.

Fait à ..... Le : ..... En 2 exemplaires.

Signature de l'Artiste + mention « Lu et approuvé »

Signature d'Hervé Dubault pour *SPI / La Non Galerie*

